



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal temporaire de circulation

Route barrée Rue du Neuort à Hobscheid

En raison de l'entretien du canal dans la rue du Neuort à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 26 septembre 2023, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Le mercredi, 4 octobre 2023, entre 8h30 et 14h00, toute circulation dans la rue du Neuort à Hobscheid est interdite, ceci sur le tronçon depuis la maison sise 14 jusqu'à la hauteur de la maison sise 32, rue du Neuort.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 26 septembre 2023
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu